

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 0
18 suppléants

Votants : 11

Date de la convocation

15 novembre 2022

Numéro de la délibération

22-20

Objet de la Délibération

Ouverture de crédits 2023 - Budget
investissement

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, à Beaucaire, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Madame Marie-Françoise MAQUART et Monsieur Rémi NICOLAS.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI et Madame Claudine SEGERS.

Suppléants : Monsieur Gilles DONADA et Monsieur Robert HEBRARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 31 décembre 1970 modifiée et la circulaire du 25 septembre 1974 relatives aux syndicats des communes,

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu la délibération 22-04 du 17 février 2022 approuvant le vote du Budget Primitif 2022,

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement du PETR, en attendant le vote du Budget Primitif principal 2023 du PETR, il est proposé l'ouverture de crédits provisoires en section d'investissement.

Conformément à la réglementation (article L 1612-1 du CGCT), sur autorisation de l'organe délibérant, des crédits provisoires peuvent être ouverts dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'année précédente. Il est ainsi proposé l'ouverture de 1 625 € soit un quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement en 2022.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2023.

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 0
18 suppléants

Votants : 11

Date de la convocation
15 novembre 2022

Numéro de la délibération
22-20

Objet de la Délibération
Ouverture de crédits 2023 - Budget
investissement

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement de 1 625 €,
- De reprendre ces crédits au budget primitif 2023,
- D'autoriser le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président
Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
23 DEC. 2022
Bureau du Courrier